



CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 FÉVRIER 2021

Rapport d'Orientations Budgétaires



Sommaire

1. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL	3
<u>1.1 La zone euro</u>	3
<u>1.2 La France</u>	3
<u>1.3 La Région Hauts de France</u>	3
2. LE CONTEXTE FINANCIER GÉNÉRAL	4
<u>2.1 Les concours financiers de l'Etat</u>	4
<u>2.2 La poursuite de la suppression de la taxe d'habitation (TH)</u>	4
<u>2.3 Les dotations de péréquation horizontale</u>	5
<u>2.4 Les transferts de compétences entre communes et intercommunalités</u>	5
3. LE PANORAMA DES SERVICES RENDUS EN 2020	5
4. LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE SAINT-LEU D'ESSERENT À FIN 2020	5
<u>4.1 Le détail par section</u>	5
<u>4.2 Les applications du contexte financier à notre commune</u>	8
5. LES ORIENTATIONS POLITIQUES POUR 2021	9

ANNEXE : Panorama des services

INTRODUCTION

Dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires de la commune est, chaque année, inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Promulguée le 7 Août 2015, l'article 107 de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) en a modifié les modalités de présentation. Ainsi, l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :

« Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du vote du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ».

Ce débat est précédé d'un rapport sur les orientations budgétaires.

L'instauration d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) apporte les trois principales modifications suivantes :

- Les informations budgétaires et financières doivent faire l'objet d'une publication, d'une mise en ligne, notamment sur le site Internet de la commune (lorsqu'elle en possède un),
- Le débat afférent à la présentation de ce rapport doit désormais obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique.
- Le ROB doit dorénavant être transmis au représentant de l'Etat dans le département, ainsi qu'au président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dont la commune est membre.

1. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

1.1 La zone euro

- Un contexte économique déprimé en 2020 en raison de la crise sanitaire avec des mécanismes contraires de rebond post confinements et des effets « retards de la crise » attendus.
- La croissance annuelle du PIB était à + 1,2% en fin d'année 2019, pour 2020 les derniers chiffres annoncent un taux de - 4,3 %.
- L'inflation affichait un taux annuel de + 0,8 % en septembre 2019, il est de - 0,3 % en septembre 2020.

1.2 La France

- La croissance du PIB passe de 1,5 % pour 2019 à -8,3% d'après l'INSEE pour 2020. Le plan de relance doit soutenir la croissance à hauteur de 1,5 point de PIB en 2021. Elle serait ainsi de + 8 % en 2021.
- Le taux de chômage était de 8,6 % au 3ème trimestre 2019, il est à 9 % au 3ème trimestre 2020.
- Selon l'INSEE, l'inflation (IPC) était de + 1,3 % en 2019, et atteindrait 0,5 % en moyenne en 2020.
- Suivant la Loi de finances 2021, le déficit public est estimé à 10,2% du PIB pour 2020 alors qu'il était de 2,1 % en 2019 (au-dessus du seuil de 3% fixé par la procédure européenne de déficit excessif).

1.3 La Région Hauts de France

- Concernant le nombre de création d'entreprises, la Région enregistre un taux de + 5,4% sur un an (Décembre 2019- décembre 2020) avec un taux de 1,9 % pour le département de l'Oise, inférieur au taux national de 4 %. Parallèlement le taux de défaillances d'entreprises sur la Région est de - 30.3% (3ème trimestre 2019 - 3ème trimestre 2020) alors qu'il est de - 30.1% pour l'Oise.
- Le taux de chômage passe de 10,3 % à 10,8 % sur un an (3ème trimestre 2019 / 3ème trimestre 2020). Et de 8,3 % à 9,2 % pour l'Oise.
- Une baisse du nombre d'emplois est observée sur un an (- 11 200 emplois entre le 3ème trimestre 2020 et 3ème trimestre 2019) ce qui correspond à une baisse globale de -0,5%. Avec la répartition suivante par secteur d'activité : agriculture (+0,3%), industrie (-1,9%), construction (+1,5%), tertiaire non marchand (- 0,1%) et tertiaire marchand (- 0,7%).

2. LE CONTEXTE FINANCIER GÉNÉRAL

Face à la crise les soutiens publics sont inédits, ce qui pose la question de leurs limites. Les banques centrales sont déjà confrontées au rendement décroissant des politiques monétaires et il est difficile de savoir jusqu'où elles pourront prendre en charge l'envolée des déficits publics faute de références passées comparables.

Près de 2,3 milliards d'euros ont été votés pour aider les collectivités locales à compenser leurs pertes financières liées à la crise sanitaire : fonds de stabilité des départements renforcé, nouveaux crédits pour soutenir l'investissement des régions et clause de sauvegarde pour le bloc communal reconduite en 2021 à hauteur de 200 millions d'euros...

2.1 Les concours financiers de l'Etat

La loi de finances 2021 (LFI 2021) a été votée et correspond au budget de la relance avec :

- la concrétisation de la baisse de 10 milliards d'euros des impôts de production à compter de 2021 (20 milliards d'euros sur deux ans);
- la confirmation des engagements déjà pris par le Gouvernement en matière de baisse des impôts des Français, avec la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales engagée en 2018, et la baisse du taux de l'impôt sur les sociétés;
- l'ouverture de 36,4 milliards d'euros pour les trois grandes priorités du plan de relance : l'écologie,
- la cohésion et la compétitivité;
- la poursuite d'une logique partenariale et soutien aux recettes des collectivités territoriales.

Concernant plus précisément les collectivités territoriales avec entre autres en 2021 :

a) La garantie de l'Etat d'un maintien de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) du bloc communal à hauteur de 27 milliards d'euros. Cependant les mécanismes de péréquation font que les communes les plus aisées fiscalement voient une diminution de leur DGF.

Cette dernière est composée de :

- La Dotation Forfaitaire (DF) pour toutes les communes
- La Dotation Nationale de Péréquation (DNP)
- La Dotation de Solidarité Rurale (DSR) pour les communes rurales
- Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) pour les communes urbaines

L'évolution des enveloppes des trois dernières dotations du tableau (DNP, DSR, DSU) est chaque année financée en partie par un prélèvement sur la Dotation Forfaitaire des communes les plus aisées fiscalement (écrêtement de la Dotation forfaitaire).

b) Le renforcement de La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) à hauteur de 460 millions d'euros au bénéfice du patrimoine historique. La DSIL de base vise à financer notamment les projets de rénovation thermique, de transition énergétique ou de mise aux normes des équipements publics.

2.2 La poursuite de la suppression de la taxe d'habitation (TH)

La réforme de la taxe d'habitation consiste à mettre en place un dégrèvement progressif de cotisation TH pour les contribuables éligibles (en fonction de seuils de revenus). La Loi de Finances 2020 reprenait ces éléments en étayant les modalités de suppression et de remplacement de la TH. La suppression de la TH devrait se déployer sur la période 2021 – 2023. Elle ne concernera que les résidences principales, les collectivités conserveront donc les produits de la TH sur les résidences secondaires et les logements vacants.

Pour rappel, afin d'assurer cet objectif et de faciliter la transition dans le cadre de la réforme, une autre disposition importante a été envisagée : le gel dès 2020 du taux TH et des abattements des collectivités au niveau de 2019, et ce jusqu'en 2022.

La suppression de la TH des résidences principales implique une compensation pour les collectivités à l'euro prêt : les communes recevraient l'intégralité du taux départemental de TFPB ainsi qu'une dotation de compensation tandis que les EPCI recevront une fraction dynamique de produit de TVA.

A ce jour et sur conseil de notre prestataire de prospective financière, les modalités de calculs des compensations par les services fiscaux n'étant pas effectives, il est préconisé le maintien des comptes d'écritures à l'identique de l'année passée, en prenant en compte une majoration des bases de 0,9% pour le volume financier conformément à la Loi de Finances 2021.

2.3 Les dotations de péréquation horizontale

Le FPIC (Fond de Péréquation InterCommunal) est maintenu à son niveau 2020 (1 Milliard d'euros). Il est géré au niveau des intercommunalités soit sur le principe de droit commun (en fonction d'un nouvel indicateur, le potentiel financier agrégé) ou avec des règles propres définies par l'intercommunalité dans un cadre réglementaire.

2.4 La poursuite des transferts de compétences entre communes et intercommunalités

Les compétences transférées aux intercommunalités font en parallèle l'objet de transferts de charges qui se traduisent par des diminutions de l'Attribution de Compensation suite à des évaluations effectuées par une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), organe de l'intercommunalité composé des représentants des communes membres. L'attribution de compensation étant la somme versée par l'intercommunalité qui compense globalement la perte des recettes transférées des communes vers l'intercommunalité moins les charges transférées.

3. LE PANORAMA DES SERVICES RENDUS EN 2020

La collectivité compte 11 pôles d'activité qui assurent le fonctionnement des services. En 2020, certains services à la population ont vu leur activité restreinte voir fermée en raison des confinements et des différentes réglementations dans le but de ralentir de la propagation du virus. Le panorama des services rendus en 2020 permet une prise de connaissance globale de ceux-ci mais il est très peu comparable avec l'année précédente. Il est joint en annexe de ce document.

4. LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE SAINT LEU D'ESSERENT À FIN 2020

4.1 Le détail par section

a) Les dépenses courantes de fonctionnement sont en augmentation de 345 405 € par rapport à 2019 représentant une hausse de 5,78%.

CHAPITRES DEPENSES	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Différence (2020-2019) réalisé	%
011 charges à caractère général	1 999 196 €	1 718 279 €	- 280 917 €	-14,05%
012 charges de personnel et frais assimilés	3 357 711 €	3 817 947 €	460 236 €	13,71%
014 atténuations de produits (FPIC, AC)	98 586 €	246 236 €	147 650 €	149,77%
65 autres charges de gestion courante	522 903 €	541 339 €	18 436 €	3,53%
Total dépenses courantes de fonctionnement	5 978 396 €	6 323 801 €	345 405 €	5,78%
66 charges financières	119 730 €	113 711 €	- 6 019 €	-5,03%
67 charges exceptionnelles	8 256 €	14 434 €	6 178 €	74,83%
042 dotation aux amortissements	727 530 €	726 666 €	- 864 €	-0,12%
Total dépenses de fonctionnement	6 833 912 €	7 178 612 €	344 700 €	5,04%
Dont FPIC	- €	- €	- €	

La cause principale de la hausse est due aux charges de personnel qui demeurent conformes au budget prévisionnel 2020 (taux de réalisation de 99,4%). Les principales explications sont :

- les recrutements et créations de postes (les créations de poste 2020 : responsable évènementiel et responsable espaces verts,
- recrutements non effectués en 2019 (ou en fin d'année 2019) : agent espace vert, responsable sport, responsable bâtiment voirie, agent bâtiment voirie, agent PM, professeur de théâtre : + 213 k€).
- La pérennisation : (annualisation avec régime indemnitaire et augmentation des temps d'emploi des professeurs de l'école des arts, d'animateurs et d'agents d'entretien : + 91k€).
- Un surcôt lié à la crise sanitaire avec principalement le renforcement de l'entretiens des locaux (+ 48k€) et une incidence sur le remplacement lié à la maladie du personnel d'entretien des locaux et de la restauration (+ 50 k€).
- Les missions confiées au centre de gestion qui sont en fait des prestations de service (Archivage, RPS et mise à disposition de personnel : + 49 k€)

Les charges générales (chapitre 011) sont en diminution principalement en raison de la baisse voire la fermeture de certains services, entre autres la restauration, les centres de loisirs et l'évènementiel. Au chapitre 014, une régularisation pour trop perçu en 2019 et début 2020 sur l'attribution de compensation de l'ACSO a majoré nos dépenses.

b) Les recettes courantes de fonctionnement (6 851 792 €) ont diminué en 2020 de 221 883 € soit - 3,14 % par rapport à 2019.

CHAPITRES RECETTES	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Différence (2020-2019) réalisé	%
013 atténuations de charges (LJ)	137 749 €	160 526 €	22 777 €	16,54%
70 produits des services, du domaine et ventes diverses	301 907 €	177 381 €	- 124 526 €	-41,25%
73 impôts et taxes	5 575 172 €	5 487 560 €	- 87 612 €	-1,57%
74 dotations, subventions et participations	1 022 074 €	998 602 €	- 23 472 €	-2,30%
75 autres produits de gestion courante	36 773 €	27 723 €	- 9 050 €	-24,61%
Total recettes courantes de fonctionnement	7 073 675 €	6 851 792 €	- 221 883 €	-3,14%
76 produits financiers	570 €	458 €	- 112 €	-19,71%
77 produits exceptionnels	182 738 €	13 135 €	- 169 603 €	-92,81%
042 opérations d'ordre de transfert entre section	72 682 €	4 081 €	- 68 601 €	-94,39%
Total recettes de fonctionnement	7 329 665 €	6 869 466 €	- 460 199 €	-6,28%
Dont FPIC	69 510 €	71 245 €	1 735 €	2,50%

Cette diminution provient essentiellement d'une baisse des recettes périscolaires, centres de loisirs et culture (facturé au service fait) et aussi de locations de salles annulées. Pour les impôts et taxes, la baisse s'explique essentiellement par la diminution de la DGF (-33 k€) et l'attribution de compensation de l'ACSO suite au transfert de charges exercé.

c) Les taxes locales

La collectivité a choisi de maintenir les taux des taxes foncières de 2020 à la hauteur de ceux de 2019. Suite à la suppression progressive de la taxe d'habitation, il n'existe plus de taux pour celle-ci mais une compensation de même hauteur versée par l'Etat.

	taux 2019	taux 2020	Bases prévisionnelles 2020	Produit à taux constants
Taxe d'habitation	19,63	0	5 283 000	-
Taxe foncière bâti	13,26	13,26	6 324 000	838 562
Taxe foncière non bâti	70,57	70,57	63 900	45 094
Compensation de l'Etat				1 037 053
				1 920 710

d) La marge d'autofinancement

Autofinancement réalisé en Kilos Euros	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Sans charges et produits financiers et exceptionnels (66,67,76,77)	1255	914	1789	1417	1095	528
Avec charges et produits financiers et exceptionnels	1162	874	1710	1406	1151	413

L'autofinancement avec les recettes et charges financières s'établit à 413 k€ en 2020 pour 1151 k€ en 2019. Celui-ci avait été estimé à 410 k€ au moment du budget. Conformément aux prévisions budgétaires 2020, les efforts de la collectivité se sont accentués sur l'entretien du patrimoine.

e) Les dépenses d'investissement

CHAPITRE S DE PENSES	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Différence (2020-2019) réalisé	%
20 immobilisations incorporelles	91 123 €	132 767 €	41 644 €	45,70%
204 subventions d'équipement versées	322 409 €	159 193 €	- 163 216 €	-50,62%
21 immobilisations corporelles	738 741 €	1 062 783 €	324 042 €	43,86%
23 Immobilisations en cours	116 169 €	214 212 €	98 043 €	84,40%
Total dépenses courantes	1 268 442 €	1 568 955 €	300 513 €	23,69%
16 emprunts (remboursement du capital)	400 402 €	412 104 €	11 702 €	2,92%
27 autres immobilisations financières	300 €	- €	- 300 €	-100,00%
020 dépenses imprévues		- €	- €	
040 opérations d'ordre de transfert entre sections	72 682 €	4 080 €	- 68 602 €	-94,39%
041 opérations patrimoniales (intégrations études)	- €	101 609 €	101 609 €	
10 dotations fonds divers et réserves (1068)	50 120 €	5 190 €	- 44 930 €	-89,64%
Total dépenses investissement	1 791 946 €	2 091 938 €	299 992 €	16,74%
Restes à réaliser (RAR)	592 217 €	669 033 €	76 816 €	12,97%
Total dépenses investissement avec RAR	2 384 163 €	2 760 971 €	376 808 €	15,80%

Le total des travaux et des acquisitions réels d'investissements (total des chapitres 20 -204 -21-23) se situe à 1 568 955 €. Pour rappel, 2020 a été une année particulièrement orientée vers les études et la programmation. (1ère année du mandat)

Les principales dépenses réalisées en 2020 sont les suivantes :

- Travaux d'éclairage public 2020 : (159 k€)
- Remplacement des menuiseries extérieures de l'école maternelle Jean Macé + logements (110 k€)
- Travaux de sécurisation Abbatiatale (95 k€ : assistance technique, grilles, paratonnerre, accès toiture)
- Travaux d'urgence presbytère (85 k€ : assistance technique, reprise toiture et fronton)
- Aménagements stade Pascal Grousset (66 k€ : local de stockage, mur de cible et afficheur basket...)
- Réfection mur entrée de la Mairie + abri (60 k€)
- Etude géotechnique (57 k€ : centre équestre, mur de soutènement Abbatiatale, voie pompiers, bâtiments modulaires, carrière)
- Réfection cheneaux maternelle JB Clément (48 k€)
- Dépose et pose de clôture ancienne sucrerie (32 k€)
- Remplacement main courante stade Thierry Doret (26 k€)
- Reprise du mur cité de la Garenne (22 k€)
- Travaux de peinture hall et salles de classe maternelle J Macé (19 k€)
- Contrôle d'accès école Raymonde Carbon (19 k€)
- Acquisition de barrières pour voirie (16 k€)
- Marquage au sol place de République (16 k€)
- Travaux de reprise de concessions (14 k€)
- Réfection toiture garage maternelle J Macé (10 k€)
- Etude de circulation RD92 rue du Pilori à la gendarmerie dans le cadre du lotissement FULTON (10 k€)
- Diagnostic amiante sur 13 rues (10 k€)
- Création bureau évènementiel médiathèque (8 k€)
- Achats de columbarium (7 k€)

Les principaux investissements réalisés en 2020 dans le cadre de la modernisation de l'outil de travail sont les suivants :

- Acquisition de véhicules (63 k€) : 3 véhicules techniques (dont deux voitures électriques et un camion benne)
- Acquisition de matériel divers (24 k€)
- Acquisition de matériel informatique (19 k€)
- Acquisition d'une épareuse (15 k€)
- Projet numérique des écoles primaires JB Clément et R Carbon (15 k€)
- Photocopieur pour école primaire Jean Macé et médiathèque (12 k€)
- Radios portatives d'interventions (9 k€)

Et 250 investissements de moins de 6 k€ pour un volume financier de 437 k€

f) Les recettes d'investissement

CHAPITRES RECETTES	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Différence (2020-2019) réalisé	%
10 dotations, fonds divers et réserves	824 752 €	12 215 €	- 812 537 €	-98,52%
1068 excédents de fonctionnement capitalisés	- €	820 000 €	820 000 €	
13 subventions d'investissement	462 712 €	35 572 €	- 427 140 €	-92,31%
27 autres immobilisations financières	5 950 €	8 894 €	2 944 €	49,48%
040 opérations d'ordre de transfert entre sections	727 530 €	726 666 €	- 864 €	-0,12%
041 opérations patrimoniales (intégrations études)	- €	101 609 €	101 609 €	
Total recettes investissement	2 020 944 €	1 704 956 €	- 315 988 €	-15,64%
Restes à réaliser (RAR)	4 447 €	- €	- 4 447 €	-100,00%
Total recettes investissement avec RAR	2 025 391 €	1 704 956 €	- 320 435 €	-15,82%

Chapitre 10 : En 2019, la commune a perçu le FCTVA 2018 (dépenses 2017) pour 566 k€ et le FCTVA 2019 (dépenses 2018) pour 245 k€, le reste étant des taxes d'aménagement.

En 2020, le FCTVA pour les dépenses 2019 n'a pas été versé suite à un retard préfectoral.

Chapitre 13 : Réalisée : les sanitaires de l'Abbatiale (25 k€) et avance vidéoprotection (11 k€)

Reportée : La subvention du parking de la gare n'est pas passée dans les instances départementales (38 k€). La soulte de GGF est reportée à 2021 suite aux relances municipales.

g) Endettement à l'issue de l'année 2020

	Capital restant dû au 31 décembre	Capital remboursé dans l'année	Intérêts remboursés dans l'année	Dettes par habitant	Dettes moyenne par habitant Strate 3500 / 5000
2018	6 191 588 €	483 112 €	128 386 €	1 291 €	759,00 €
2019	5 791 186 €	400 402 €	122 147 €	1 210 €	758,00 €
2020	5 379 082 €	412 104 €	116 214 €	1 123 €	

La collectivité a choisi de ne pas emprunter depuis 2018, ce qui correspond à un remboursement de capital de 813 k€ depuis cette date avec 412 k€ en 2020.

4.2 Les applications du contexte financier à notre commune

1) La Dotation Globale de Fonctionnement

La DGF est composée de la dotation forfaitaire et de la dotation de solidarité pour notre commune. Evolution de la DGF pour Saint Leu d'Esserent et prospective 2021

Année	2017	2018	2019	2020	2021
Dotations Forfaitaire (7411)	349 361 €	317 793 €	272 524 €	238 533 €	191 393 €
Dotations Nationale de Péréquation	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Dotations de Solidarité Rurale (74121)	43 905 €	44 833 €	47 183 €	47 980 €	48 928 €
Dotations de Solidarité Urbaine	0 €	0 €	0 €	0 €	
TOTAL DGF	393 266 €	362 626 €	319 707 €	286 513 €	240 321 €

D'après la simulation de notre prestataire de prospective financière, notre commune est considérée comme aisée fiscalement et devrait donc voir un écrêtement de sa part forfaitaire qui va conduire à une diminution de la DGF en 2021 de 46 k€ soit de -16 % par rapport à 2020. Pratiquement, ce type de prélèvement finance : les variations de population, la création de nouvelles intercommunalités, les communes nouvelles, le développement des communes touristiques et en zone de protection environnementale (zones Natura 2000), ainsi que l'augmentation de la péréquation (dotation de solidarité urbaine et dotation de solidarité rurale).

2) Le Fonds de Péréquation Intercommunal (FPIC)

L'ACSO est bénéficiaire du FPIC, elle a choisi de sortir du principe de droit commun en figeant les montants reversés aux communes afin de garantir des recettes stables. En 2020, la commune est bénéficiaire du FPIC à raison de 71 245 €. En 2021, le FPIC est estimé par notre prestataire financier à une recette de 85 208 € et à une dépense de 975 €. Celui-ci signale également que les variations sont difficiles à estimer de façon précise.

3) Le maintien du niveau compétences de l'ACSO et de ses communes membres

En 2020, il n'y a pas eu de modification des champs de compétences entre l'ACSO et ses communes.

Une réunion de la CLECT du 6 janvier 2021, relative à la compétence voirie des communes de Montataire et Thiverny ne bouleversera pas l'équilibre des compétences entre notre commune et la communauté d'agglomération. Ce qui signifie qu'il n'y a pas de modification prévisible entre 2020 et 2021 sur l'attribution de compensation versée par l'ACSO soit un montant de 2 423 801 €.

5. LES ORIENTATIONS POLITIQUES POUR 2021

La procédure menant au vote du Budget 2021 est évidemment marquée par le contexte sanitaire et économique. Il est donc particulièrement important de formuler des orientations politiques pour l'année qui tiendront compte de ce contexte exceptionnel et qui formeront un cadre volontariste (mais aussi réaliste) pour les échanges et les choix budgétaires.

La crise a marqué toute l'année 2020 et il a fallu déployer une énergie supplémentaire importante pour assurer à la fois la gestion de l'exceptionnel (rappelé dans le bilan détaillé publié dans le dernier Bulletin municipal) mais aussi les actions normales. Le fait que cette crise se soit déclenchée pendant la première année d'un cycle municipal est également très impactant. Malgré tous les efforts déployés (dont il faut remercier les élus et les services) les travaux de chiffrage, de phasage, et de recherche de financement des projets ratifiés par la population en mars 2021 ont forcément été ralentis.

Par ailleurs, l'ampleur et la durée de l'événement nous obligent déjà à penser l'après-crise (qui ne peut plus « être comme avant ») alors que la crise est encore en cours. L'exercice est donc particulièrement risqué mais nécessaire. La reconstruction « en mieux » ou la projection dans « un nouveau monde » amènent tout particulièrement à se réinterroger sur nos valeurs municipales, sur les services au quotidien et sur l'avancement des projets.

Dans ce cadre, les orientations politiques 2021 sont regroupées en trois thèmes :

I / La réaffirmation d'un haut niveau de services de proximité à la population tenant compte des changements induits par la crise

II / L'avancement des projets de valorisation et de sécurisation de notre territoire et de ses espaces urbains, ruraux, naturels

III / La modernisation continue de la gestion municipale et du patrimoine de la collectivité

I / La réaffirmation d'un haut niveau de services de proximité à la population tenant compte des changements induits par la crise

La crise sanitaire a induit des mesures de protection individuelle et de distanciation physique dont la prolongation pourrait porter un coup fatal à toute notre stratégie de services de proximité. Réaffirmer l'importance de cette valeur de proximité dans une petite ville telle que la nôtre en 2021 est donc nécessaire tout en la formulant « autrement », c'est à dire en tenant compte de toutes les expériences de services à distance menées en 2020 qu'il est nécessaire d'élargir dans 6 domaines forts de service : scolaire, culture, sport, solidarité, économie, sécurité.

Scolaire et enfance

En 2020, c'est la mobilisation des services et du personnel (nettoyage, animation, administration) qui nous a permis d'accompagner les familles et notre partenaire de l'Education Nationale dans cette crise. En 2021, nous resterons prêts à nous conformer aux réglementations sanitaires qui seront nécessaires pour assurer la continuité des services.

Nous inaugurerons également une réallocation des bâtiments municipaux permettant de mieux distinguer les services scolaires et périscolaires : concentration des 7 classes de l'école R. Carbon sur le seul bâtiment J. Macé (avec de nécessaires travaux d'accompagnement), et déploiement des services municipaux à l'enfance dans le bâtiment J. Ferry. Nous résumerons l'ensemble des services apportés au monde scolaire dans un document d'intervention qui sera présenté chaque année en mai-juin au Conseil Municipal. En 2021, nous nous adapterons à l'organisation propre de l'Education Nationale (« primarisation » des écoles)

Nous avancerons également les études nécessaires à la création durable d'un Conseil Municipal de Jeunes, et les actions de réduction du gâchis dans les cantines municipales.

Culture et événementiel

Les services permanents (Ecole des Arts, médiathèque, service patrimoine historique) ont su s'adapter en 2020 à la succession des contraintes sanitaires (ouverture totale, partielle, fermeture). Le déploiement de services à distance (cours en direct, en ligne, tutoriels) continuera si nécessaire. La ville participera activement aux nouvelles réflexions de l'ACSO sur la coopération entre les structures culturelles.

Après une programmation de manifestations 2020 particulièrement concentrée sur les mois d'août et septembre, la planification pour 2021 a été travaillée mais elle est également très incertaine. Les principaux rendez-vous festifs traditionnels sont souhaités (Brocante, fête foraine, fête de la Musique, Journées du Patrimoine, etc) ainsi que la reconduction de la Fête de la Rivière créée en 2020, tout comme une traduction concrète de notre statut de Terre de Jeux Olympiques (semaine olympique dans les écoles).

Des réflexions nouvelles seront lancées sur la retransmission en streaming (sans public) de spectacles culturels mettant en valeur des acteurs locaux et autres, ainsi que sur l'ouverture au public de lieux à reconquérir (ex : quai d'Amont). L'utilisation de la nouvelle salle des Gardes dédiée aux associations non sportives sera encouragée (étude sur l'automatisation du contrôle d'accès).

Solidarité, petite enfance et personnes âgées

En complément de la solidarité familiale et de voisinage, l'organisation d'actions de solidarité municipale va continuer et s'intensifier, notamment via le CCAS et le chantier d'insertion ouvert sur la commune. Le projet innovant de Maison de la Petite Enfance (micro-crèche, relai assistantes maternelles, locaux médicaux) continuera d'être travaillé en tenant compte des contraintes du bâtiment de l'avenue de la Gare (rénovation et statut ERP) ainsi que des demandes de la PMI et de la CAF, pour un début d'ouverture avant la fin de l'année. La Résidence Autonomie du Parc, qui bénéficie d'un bon niveau d'encadrement humain, sera davantage ouverte aux actions locales de solidarité, notamment intergénérationnelle.

L'Espace Solidarité (en face du Pôle Culture) sera entièrement réaffecté aux actions dans ce domaine avec l'ouverture d'un second logement d'urgence et l'agrandissement des locaux de l'épicerie solidaire. Enfin, la ville s'inscrira de plus en plus activement dans la stratégie de lutte contre l'habitat indigne coordonnée par l'ACSO. La construction de nouveaux logements aidés permettra de renforcer le parcours locatif des habitants.

Sports et santé

L'impact majeur de la crise sanitaire sur les activités sportives a eu des conséquences sur la fréquentation et le financement de tous les clubs locaux. Dans ce contexte, la commune souhaitera maintenir son soutien financier en 2021 au niveau de 2020 et suspendra temporairement l'application des critères variables de calculs habituels. Le double statut obtenu par la ville (Terre de Jeux, Centre de Préparation aux Jeux) nous permettra en 2021 de rechercher des financements exceptionnels avant de déclencher l'investissement majeur du mandat dans ce domaine : la réfection des installations d'athlétisme du complexe Pascal Grousset. Sans attendre, nous ouvrons un nouvel espace de stockage pour tous les utilisateurs sportifs. Nous poursuivrons la réflexion sur les possibilités de développer le sport-santé sur la ville, en liaison avec les clubs et les professions médicales.

Entreprises et commerces locaux

La crise a déjà fragilisé le tissu économique local et sa prolongation est un défi majeur pour le maintien de services commerciaux et artisanaux de proximité dans notre ville. La compétence développement économique est avant tout portée par l'ACSO, et la commune s'impliquera dans la deuxième génération du Fonds de Relance lancé en 2020 qui a déjà permis l'attribution d'aide et de prêts à des entreprises locales. La ville reconduira également la gratuité des droits de terrasse et des droits de place du marché hebdomadaire. Nous étudierons la faisabilité de la mise en place de chèques cadeaux utilisables exclusivement dans les commerces locaux.

Nous continuerons d'œuvrer pour une meilleure fréquentation du marché hebdomadaire, tout en étudiant une remise à plat dans le cadre de l'étude globale sur la Place de la République. Nous maintiendrons les échanges avec les propriétaires de terrains inutilisés dans la zone du Renoir dans l'objectif de créer des emplois locaux, en liaison avec l'ACSO chargée de la prospection. Nous mettrons en avant notre territoire dans le cadre de la relance de l'activité touristique qui sera possible à la fin de la crise (visites, tournages de films).

Sécurité et qualité des relations de voisinage

Nous continuerons de soutenir notre Centre de Première Intervention de Sapeur-Pompiers. Pour faire cesser les incivilités et les infractions, nous utiliserons toutes les procédures à notre disposition (rappel amiable, travaux d'office, rappel à l'ordre et transaction municipale, plainte). Notre parc de caméras de vidéoprotection sera complété. Compte tenu des missions larges assignées à la police municipale, une étude sur l'extension de son équipement de protection avec des armes de catégorie B sera lancée.

La commune continuera de participer activement à l'amélioration des autres services à la population qui sont de la compétence de l'ACSO : transports urbains au quotidien (nouveau réseau de lignes régulières et de transport à la demande en 2021), avancement de la liaison ferroviaire Creil-Roissy, collecte et recyclage des déchets, réseaux d'eau et d'assainissement.

II / L'avancement des projets de valorisation et de sécurisation de notre territoire et de ses espaces urbains, ruraux, naturels

Ces projets à moyen terme proposés à la population sont cohérents et atteignables pour notre ville, sous réserve d'un phasage réaliste et d'une recherche de financement sans faille.

Construction neuve

La construction de la première tranche du projet Fulton (ancien site Stradal) continuera d'avancer sur toute l'année pour une livraison au printemps 2022. Dans l'intervalle, nous finaliserons le choix des infrastructures permettant une bonne liaison routière avec le CD92 et les rues voisines, et nous préparerons les infrastructures scolaires à absorber un supplément de fréquentation. Le projet Abreuvoir aux Moines quai d'Amont (Linkcity / Clesence) reste un objectif municipal dont la négociation avec l'ABF continuera cette année.

Aménagement urbain

La première étude stratégique sur la requalification de l'ensemble Place de la République / parking rue des Forges et rue du Pilori va être conduite en 2021. Nous initierons d'autre part une étude

en interne et avec l'ACSO sur la réutilisation de l'ensemble Sovafim (à côté de la Gare) pour des besoins variés (Base de loisirs, animations locales, parking relai).

Le projet des Berges de l'Oise a été reconnu comme une priorité pour l'ACSO et un groupe de travail opérationnel vient de se mettre en place (avec les principaux partenaires concernés (Messer, EDF, VNF, etc.) afin d'identifier les possibilités d'aménagement (à court ou moyen terme) pour chacun des segments très variés d'un linéaire de 10 kilomètres entre Creil et Saint Leu d'Esserent. Les actions de sécurisation du segment Messer – écluse (dépôts sauvages) seront intensifiées dès cette année grâce à la vidéoprotection.

Voirie et circulation

Pour la rue d'Hardillière, l'identification et le chiffrage des solutions techniques sera finalisée cette année, ainsi que l'identification des financements extérieurs. La réfection et la sécurisation de la rue du Bas Mettemont seront réalisées en 2021. Les rétrocessions de l'impasse de la solidarité et impasse des sablons sont à la signature, et celle du quartier du Bas Mettemont (EDF GGF) sera finalisée cette année. La commune travaillera en partenariat (Etat / CD60 / SNCF Réseau) à une meilleure maîtrise des flux routiers et ferroviaires importants (pistes : relance de la liaison Creil-Chambly, contrôle du PN37, limitation du tonnage du Pont).

D'autres rues secondaires feront l'objet d'aménagement de places de parking autorisées et de modifications éventuelles de sens de circulation (« boucles urbaines »). Une étude sur l'ouverture de nouvelles pistes cyclables sera conduite au niveau de la commune et avec l'ACSO.

Espaces agricoles et naturels

Nous continuerons d'accompagner les travaux permettant l'ouverture du méthaniseur sur le plateau de St Leu à l'été prochain. Le travail sur la remise à niveau des chemins ruraux sera intensifié avec tous les utilisateurs (agriculteurs, sucrerie, carriers, forestiers). Une étude sur la reconversion du site Antrope en espace naturel à la fin de son exploitation sera finalisée. L'acquisition progressive de petites parcelles du Larris aux Orchidées sera prolongée.

Une étude sera lancée avec la Chambre d'Agriculture afin de susciter la création d'une activité de maraichage professionnel sur la commune, et la réflexion sur la relance de l'activité des zones de jardins familiaux sera intensifiée avec les partenaires associatifs concernés.

III / La modernisation continue de la gestion municipale et du patrimoine de la collectivité

Personnel et management

La poursuite de la crise nécessitera le maintien de relations très étroites avec le personnel et ses représentants sur un grand nombre de sujets (télétravail, risques psychosociaux, temps de travail, évaluation et reconnaissance individuelle). Après la modernisation de l'équipement des services (véhicules, autres matériels), l'accent sera mis en 2021 sur la formation aux outils informatiques (bureautique et gestion métiers). L'organisation par pôle sera optimisée en donnant toute son importance à chaque secrétariat et en améliorant la communication entre les services.

Patrimoine municipal

Les travaux d'urgence sur l'Abbatiale seront finalisés cette année, et une étude complète sur les besoins à moyen terme de l'édifice sera réalisée. L'optimisation de l'ensemble des bâtiments sera effective dès cette année (utilisation du bâtiment J Ferry pour les services à l'enfance) notamment grâce à la finalisation d'un schéma directeur des bâtiments complet. La cession de la propriété de la maison Quai d'aval sera réalisée (compte tenu de la fin des recours), et celle de la maison rue de l'Eglise sera étudiée.

L'optimisation des consommations d'énergie de l'ensemble des bâtiments continuera d'être étudiée avec le SE60 et notre nouveau prestataire de chauffage. La modernisation de l'éclairage public sera prolongée cette année avec l'achèvement de la phase 3 et la préparation de la phase 4. La réflexion sur la valorisation de l'ancienne sucrerie sera poursuivie. Compte tenu de l'intégration progressive d'espaces verts rétrocédés par des propriétaires ou aménageurs, nous optimiserons la plantation de certains espaces existants (optique de verdissement plutôt que de fleurissement).

Contrôle financier et recherche de subventions

Une procédure de suivi budgétaire sera mise en place pendant toute l'année afin d'améliorer le taux de réalisation des investissements budgétés. La recherche de subventions sera systématifiée dans des relations suivies avec l'ensemble des financeurs possibles (Fonds de relance Etat, DRAC, Conseil Régional, Conseil Départemental, etc). Les services comptabilité et achats seront rapprochés dans un Pôle Finance, chargé de coordonner cette recherche en liaison avec l'ensemble des services.

Systemes d'information

L'année 2021 verra le déploiement complet de nouveaux logiciels « métier » (pôle solidarité, gestion des tâches des services techniques, gestion technique du chauffage, cimetièrre) et le recrutement d'un responsable des systèmes d'information, chargé notamment de la rationalisation du parc informatique et de la mutualisation des achats avec l'ACSO.

Outils de communication et de citoyenneté

L'utilisation d'un grand nombre de supports papier et de retransmission en ligne (ex : Facebook Live, conseils municipaux) sera poursuivie cette année. Un guide citoyen sera élaboré. La pratique des réunions de quartier sera relancée dès que possible. La création d'un Réserve Citoyenne de sécurité civile sera étudiée en détail cette année.